



Proposition d'association dans le rachat d'une entreprise

Par **sabine**, le **07/11/2012 à 11:30**

Bonjour,
Je voudrais acheter une entreprise dans la restauration. Une personne me propose de s'associer avec moi à hauteur de 30%. Je resterais donc majoritaire, je voulais savoir quelles étaient les obligations que j'avais par rapport à mon associé, et si je pouvais racheter ses parts à tout moment même sans son accord.
Merci de vos réponses,

Par **trichat**, le **19/11/2012 à 18:32**

Bonjour,
Si vous acceptez un associé, cela implique la création d'une société. Quel type de société envisagez-vous?
Ceci dit, vous ne pouvez pas racheter les parts détenues par votre associé (même minoritaire) sans son accord.
Cordialement.